



Declaration FSU CTA du 25 juin 2021

Monsieur le Recteur, mesdames messieurs les membres du CTA,

La crise sanitaire dans laquelle nous sommes plongés depuis plus d'un an a eu de nombreux effets sur notre système éducatif qui était déjà en très grande tension. Notre ministre, naviguant dans tous les médias d'une décision à une autre, n'a cessé de s'auto-glorifier malgré des contradictions et incohérences nombreuses et malgré les avis scientifiques qui eux constataient la réalité de la transmission du virus au sein des écoles et des établissements scolaires.

On était prêts ? Le ministre de l'Éducation nationale avait affirmé en début d'année que « nous étions préparés à tout ». A tout ? mais pas à ce chaos permanent du début de l'année jusqu'au crash final de ces derniers jours où convocations aux examens incohérentes, incomplètes n'arrivent qu'en plein week end, moins de 48 h avant le début des épreuves. Depuis un an, les personnels de l'Éducation nationale ont porté le système avec des outils numériques défaillants ; ils ont dû s'adapter pour prendre en charge les élèves tout en mettant en œuvre un protocole sanitaire aux contours mouvants et pour certains aspects inapplicable par manque de moyens ou locaux inadaptés.

Depuis la rentrée de septembre 2020, la FSU porte des propositions concrètes afin de concilier impératifs sanitaires, pédagogiques et sociaux. Entendre ces propositions aurait permis d'éviter ou tout du moins d'amoinrir les effets de la crise sanitaire que l'on connaît actuellement, tout en ayant le mérite de rassurer les personnels, les élèves et les familles. La FSU regrette, qu'à l'instar du premier confinement, des hiérarchies de proximité ont fait montre d'un zèle certain pour contraindre les personnels, et particulièrement les AED, à de la présence sur les lieux de travail, sans que celle-ci ne soit pourtant nécessaire. Ces comportements doivent cesser.

Nous n'étions donc pas prêts, et nous recommençons ! Recommençons à faire semblant que la rentrée 2021 sera une rentrée normale, en n'annonçant pas plusieurs scénari à l'avance et en n'abondant pas les moyens pour aider les élèves qui ont subi 2 années anormales ayant grandement impacté leur scolarité.

Concernant la mise en place du dispositif « contractuels alternants » et la réforme de la formation et des concours : La FSU rappelle son opposition à cette réforme inacceptable qui repousse les concours d'entrée dans nos métiers du 1er et du 2nd degré en fin de M2 (2e année du Master) à partir de la session 2022 et l'année de fonctionnaire-stagiaire après l'année de M2. Les concours feront désormais moins de place à la vérification des connaissances disciplinaires ou pluri-disciplinaires qui fondent les métiers de l'enseignement. L'année de master 2 va vite être intenable pour les candidats : master 2 (avec un mémoire à rédiger et soutenir), concours et affectation sur un contrat précaire pour un tiers temps au sein d'un établissement scolaire ! Ces trois objectifs sont impossibles à mener de front, et ne vont pas dans le sens d'une revalorisation de nos métiers et d'une formation ambitieuse pour toutes et pour tous.

La FSU continue d'exiger la mise en place d'un réel prérecrutement, par l'allocation d'aides financières pour les étudiants destinés aux métiers de l'éducation, la mise en œuvre d'une réforme de la formation ambitieuse et une entrée progressive dans le métiers. Les réformes en cours présentent un réel recul, et n'auront pour conséquence que d'éloigner encore plus les étudiants de nos métiers....

Dans le 1er degré, Il faut un investissement fort en particulier dans les écoles. En effet l'académie a vécu de

plein fouet la crise du COVID-19, cette crise a montré de manière flagrante les inégalités sociales. Il faut que les écoles puissent réparer ce qui n'a pas pu être fait pendant le confinement, lors du déconfinement et tout au long de cette année !

La FAQ du 1er mai a interdit le brassage des élèves. Le non accueil des élèves en cas de non remplacement a mis en lumière ce qui est dans l'ombre depuis de nombreuses années. Depuis combien d'années les collègues accueillent dans leur classe d'autres enfants quand il n'y avait plus de remplaçant ?

Encore cette année, certains élèves n'ont pas eu classe pendant des semaines voire des mois, cela n'est plus possible, les familles sont excédées et en colère. Des études sérieuses ont prouvé qu'un élève séquo-dionysien rate l'équivalent d'une année de scolarité en raison du non-remplacement !

Malgré une baisse des effectifs constatés sur certains départements de l'académie, nous ne constatons pas une baisse des difficultés. Les enfants ont accumulé des retards dans les domaines psychomoteurs, langagiers, sociaux et évidemment dans les apprentissages scolaires. La FSU demande un moratoire sur les fermetures de classes pour la rentrée. En effet, pouvoir baisser les effectifs dans toutes les classes participerait grandement à la réparation indispensable des dégâts de la crise sanitaire et des manquements de l'éducation nationale, l'école ayant été complètement désorganisée pendant cette année et demi et mise à mal depuis de nombreuses années.

Dans le second degré.

Dans les lycées, alors que les épreuves de spécialités et les épreuves communes ont été annulées, le ministre s'est entêté à maintenir les épreuves de philosophie et du grand oral alors que dans de nombreux établissements les programmes n'auront pu être traités que pour moitié, le tout dans un contexte dégradé pour nos élèves. Quant à la voie professionnelle, la déconsidération dans laquelle elle est tenue augmente tous les jours. Les élèves passeront les épreuves, contrairement à l'enseignement général et technologique, mais seulement une partie des résultats sera retenue. C'est du mépris envers les élèves, les familles et les personnels.

Le SNES-FSU, au niveau national, avait demandé d'ailleurs l'annulation du grand oral, nos élèves n'ayant pas eu suffisamment le temps de préparer cette épreuve. L'organisation catastrophique des examens de fin d'année nous donnent raison : les dysfonctionnements constatés ne peuvent se réduire « à un problème de service » : En ce moment, le bac se passe dans des conditions catastrophiques, alors que seulement l'épreuve anticipée de Français, la philosophie et le grand oral sont évalués cette année. *"Le directeur du SIEC exerce les compétences des trois recteurs d'Ile-de-France en matière d'examens et de concours, sous leur autorité, la coordination étant assurée par le comité régional académique d'Ile-de-France."* est-il écrit sur l'avis de recrutement du directeur du SIEC. Vous avez donc Monsieur le recteur une part de responsabilité.

Les collègues sont maltraités, baladés d'un coin à l'autre de l'académie sans qu'il y ait une explication au regard du Jury dans lequel ils interviennent, des convocations à plusieurs endroits à la fois, des convocations du matin 8H pour le jour même à 8H30, convocation la veille des épreuves donc sans possibilité de participer aux réunions d'harmonisation, des élèves dont le lieu ou la date de convocation est modifiée faute de jury, des stagiaires convoqués en nombre, des copies in-corrigeables sur Santorin qui porte bien son nom, puisque le système coule ! Que s'est-il passé depuis l'annonce du maintien de ces épreuves le 22 avril ! Pourquoi ce qui était organisable avant ne l'est plus ? pourquoi ne pas intervenir ?

La rentrée 2021 s'annonce aussi problématique : les nombreuses suppressions de postes annoncées pour cette rentrée mettent en danger les options, (langues rares, options artistiques, options technologiques...) déjà bien mal en point depuis la réforme du lycée. Alors que la crise sanitaire imposerait des moyens supplémentaires pour prendre en charge nos élèves en demi-groupes et pour les accompagner au mieux après ces deux années difficiles, le ministre, lui, fait délibérément le choix de les réduire encore davantage.

La création d'une **unité facultative** « animation **sportive** » en voie professionnelle dans certains lycées professionnels se fait sans aucun moyen supplémentaire et les collègues découvrent qu'ils sont "volontaires" pour la mettre en place à la rentrée... Sans compter que, toujours par souci d'économie, nombreux sont les élèves qui n'y auront pas accès. Nos élèves et nos collègues méritent autre chose que ces bricolages.

Enfin, de manière plus générale, nous déplorons encore une fois cette année, qu'en LGT, la rentrée 2021 se traduira par un statut quo académique. Pour 3025 élèves prévus en plus dans les lycées, il n'y a que 6 AED en plus, venant pour deux d'entre eux de Sourdun et 4 des collèges du 93.

1. **Un point sur le nouveau lycée de Pierrefitte qui ouvre à la rentrée** : Nous avons plusieurs retours de collègues affecté·e·s dans cet établissement qui s'étonnent du peu d'informations qui filtrent de la part des autorités académiques. Pour l'instant, ce que nous savons : une cheffe d'établissement a été nommée (Barbara ROZEN, actuellement Principale du collège Fabien à Saint-Denis). La seule information supplémentaire dont nous disposons pour l'heure est la dotation de 2 postes d'AED au sein de l'établissement qui sera actée vendredi en séance. cela signifie moins de 2 aed par jour voir 1 seul pour être en même temps à la grille, à la cantine ou dans les couloirs, même si le lycée n ouvre qu'avec des secondes...

Le lycée est destiné à accueillir, après montée en charge au fil des ans, environ 1 200 élèves. Dans le détail, et si l'on s'en tient au projet initial, il devrait comprendre, à terme : 10 classes de 2nde, 10 classes de 1ères générales et technologiques, 3 classes de Bac Pro (*Métiers de la sécurité*), 2 classes de CAP (option agent·e de sécurité) ainsi que 2 classes de BTS tertiaire (*Métiers de la sécurité*). **À l'heure actuelle, 9 postes ouverts seulement (docs CTA postes) + 1 professeur documentaliste qui nous a contacté·e·s.**

Nous souhaitons avoir le document dont nous disposions auparavant avec les effectifs totaux et les dotations en AED par établissement.

Car oui dans les collèges : Malgré nos multiples alertes, l'État n'a pas pris la mesure de la situation de tension en cours dans les **collèges**, qui plus est dans un contexte de crise sanitaire.

La dotation en moyens vie scolaire 93 par exemple est largement insuffisante au regard des besoins à l'échelle du département : en collège, **en baisse donc de 4 ETP** (avec des saignées dans certains collèges : - 2 au CLG Pierre de Geyter à Saint-Denis / - 4 au CLG Évariste Galois de Sevrans car réaffectés à moyens constants en lycée (nouveau LPO à Pierrefitte +2, LYC Feyder à Épinay-sur-Seine +1, LPO Alfred Nobel à Clichy-sous-Bois +1), **et ce alors même que les collèges accueilleront près de 400 élèves supplémentaires** selon des chiffres prévisionnels qui ne tiennent par ailleurs toujours pas compte des élèves à besoins éducatifs particuliers (UPE2A, NSA, ULIS)! Un tour de passe-passe, comme d'hab' !

- Lors du CTSD du 25 janvier dernier, la Direction académique a fini par reconnaître qu'elle avait dû « *revoir les repères de gestion* » (*sic*) dans les collèges du département, compte tenu des contraintes de l'enveloppe horaire globale. L'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis assume donc la révision des seuils tout en rappelant que le nombre global d'élèves par division ne change pas (*23 en sensible, 24 en REP / REP+, 27 dans les établissements non classés*) : dans les établissements de l'éducation prioritaire (REP / REP+), le repère utilisé par l'administration est désormais de 24,5 élèves par classe (la DSDEN reconnaît un dépassement sur certains niveaux). Dans les établissements non classés, on atteint même le seuil critique de 28,5 élèves par classe ! **Cette gestion par la pénurie parachève notamment la liquidation de l'éducation prioritaire.**
- En janvier dernier, les autorités académiques avaient donc reconnu sans ambages qu'elles n'avaient plus aucune marge de manœuvre avant ces ajustements de juin. Hormis l'ouverture de 4 nouvelles ULIS, le reste des « efforts » consentis pour lesdits ajustements correspondent donc à un simple redéploiement de moyens, des mesures d'ouvertures (13) et de fermetures (11) de divisions sans commune mesure avec la réalité des effectifs dans beaucoup d'établissements et des abondements de DHG à la marge (dotation de 4h au titre du suivi ex-UPE2A, par exemple). **Par ailleurs, on observe que le solde des abondements des dotations horaires des collèges n'est finalement que de + 72**

heures alors même que la DSDEN 93 affirmait en janvier disposer d'un reliquat de 319 heures (soit l'équivalent de 11 divisions) !

Dans le 94 quand on étudie les docs du CTSD, on observe une perte de 2,95 ETP qui se transforme en une perte de 7 ETP si on met à l'écart la création du collège de Valenton : 4 ETP pris sur les autres et 1 aussi pour le lycée F Léger. Tout cela se fait sur des moyens provisoires sans aucune logique : V. HUGO à Cachan gagne 60 élèves mais perd 0.25 ETP, S. VEIL à Mandres gagne 55 élèves mais perd 0.25 ETP. Les collèges Branly à Nogent et Dorval à Orly gagnent 30 élèves et 0.25 ETP alors que Watteau à Nogent ne gagne pas d'ETP pour la même hausse.

En bilan il y a 452 élèves supplémentaires en prévisionnel, mais on enlève 160h de DHG et maintenant 7 ETP de vie scolaire !

Pour les administratifs

Nous avons eu de nombreuses remontées de collègues mécontents de l'absence de transparence suite au résultat des mutations. Beaucoup d'interrogations également sur les postes profilés. Les collègues qui les ont demandés n'ont été convoqués qu'à une partie ou pas du tout, aux entretiens obligatoires. Ils ont par contre bien perdu un vœux pour chaque poste profilé demandé.

Tout aussi curieux, les questionnements de chefs d'établissement reçus par mail, leur demandant si elles comptaient occuper ou non le logement de fonction. L'immobilier est-il un nouveau critère de sélection ?

D'autres, se sont vus affectés sur un poste profilé qu'elles n'avaient jamais demandé donc sans entretien.

Nous rappelons que les 3 ans sur poste sont une préconisation et non une règle. Bloquer des collègues sur ce motif pour le mouvement intra, participe à la fuite non pas de notre académie mais de notre ministère par le biais des détachements et de la PEP.

Sur les concours nous avons la situation particulière des lauréats Saenes interne ou, 53 postes étaient annoncés à l'ouverture du concours et finalement seulement une quarantaine ont été retenus sans aucune liste complémentaire contrairement à l'externe. Nous dénonçons cette pratique qui consiste à laisser croire aux collègues qu'ils auront davantage de chance au concours interne dans notre académie, sans leur laisser la possibilité de choisir en connaissance de cause. C'est par ailleurs une population qui est déjà implantée géographiquement dans notre académie.

Nous vous avons interpellé sur la politique de requalification 2021 dans l'académie et du besoin d'un GT. Le ministère a annoncé une requalification de C en B et B en A. Certaines académies ont déjà tenu des groupes de travail sur la question et font passer les postes en CTA.

Il nous a été répondu que ça ne serait envisageable qu'en septembre.

Encore une fois nous, nous Rappelons notre position qui aurait voulu que les collègues bénéficiant d'une promotion dès cette année puissent bénéficier d'une reconnaissance de requalification de leur poste le cas échéant. Rappelons l'urgence de tenir un groupe de travail sur la question.

Nous demandons que la CCP ANT soit convoquée sur cette année scolaire pour faire le point des questions de revalorisation salariale suite à l'augmentation du smic, des types de contrats utilisés sur l'académie entre autres. Nous avons été interpellés par le fait que le médecin de prévention du Val-de-Marne ne serait pas reconduit. nous souhaitons un éclairage sur cette question

Le ministre répète que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une priorité de son ministère. Pourtant, il fait le choix de maintenir dans la précarité les 110 000 AESH qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de la scolarité de ces élèves.

Au regard des difficultés liées aux accompagnements des élèves en situation d'handicap, aux dégradations de la

mission des AESH depuis la mise en place des PIALs (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé) le ministère refuse de s'engager dans l'amélioration des leurs conditions d'emploi. Pour la FSU, des améliorations doivent être faites urgemment :

- recrutement massif des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur des besoins.
- abandon de la politique de mutualisation des moyens actuelle (PIAL).
- revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ainsi que la création d'un véritable statut de la Fonction Publique pour reconnaître enfin le métier d'AESH.

Pour notre académie il est intolérable que de nombreuses AESH n'est toujours pas été contactées afin de pouvoir signer un avenement leur permettant de bénéficier de la compensation de la CSG et de la grille d'avancement. Nous n'imaginons pas que le rectorat puisse faire des économies sur les plus précaires d'entre nous !

Quant au démarrage des actions suite au Grenelle de l'Éducation, il ne nous satisfait pas.

Le Grenelle de l'Éducation se devait de déboucher sur des mesures concrètes de revalorisation de l'ensemble des personnels. Il n'en est rien. Ce n'est qu'un jeu de dupe, une opération de communication politique. Au lieu de la revalorisation historique promise, c'est le renoncement à la loi de programmation pluriannuelle qui est annoncé, assorti d'annonces de transformations profondes et inquiétantes du système éducatif, de redéfinitions de nos métiers.

Parmi les documents que vous nous avez transmis pour préparer ce CTA, la "feuille de route RH" pour l'Académie, issue du Grenelle, nous laisse un goût particulier tant l'écart entre ce que nous vivons en tant que personnels enseignant dans l'Académie et les engagements sont abyssaux!!!

Prenons l'action 8 : "démarche égalité professionnelle F/H"... former des formateurs (à quoi?), former les encadrants (à quoi?), réaliser des actions de communication et des enquêtes de satisfaction sur les actions de communication... Mais sur le respect des droits des personnels féminins, largement majoritaires et prioritairement demandeuses de temps partiels ou congés parentaux : RIEN à part du mépris de la part de l'administration qui non contente de ne pas se conformer aux règlements sur ces deux points, répond en audience SNUipp-FSU 94 que "les enseignantes peuvent bien s'occuper de leurs enfants même en travaillant à plein temps puisqu'elle ne travaillent que 24h par semaine" et qu'elles ont "deux mois de vacances"!!! Pas sûr que ce soit raccord avec le pompeux "écosystème RH issu du Grenelle" mais si nous sommes dorénavant habitués à ces déclarations de bonnes intentions sur papier glacé ou à la communication du Ministre qui renvoie à un monde parallèle inconnu des enseignants, nous ne nous laisserons pas sidérer par ces paroles indignes!

Quant à l'action 5 "Protection et soutien aux personnels", que dire des délais de traitement des accidents de service et des demandes de protection fonctionnelle??? Il ne sera pas difficile d'"améliorer" ces points vu d'où l'on part mais on peut regretter qu'il n'y ait aucun engagement plus ambitieux! Il existe pourtant un "Guide de prévention et de traitement des situations de violence et de harcèlement dans la Fonction publique" datant de 2017 qui permet notamment de prendre des mesures conservatoires afin de protéger immédiatement les victimes de harcèlement dans l'attente du traitement des dossiers mais il semble que ce guide n'est pas connu des services?

Espérons que l'action 4 qui propose des formations sur les valeurs de la République, la déontologie, la bienveillance et la lutte contre les discriminations concernera l'ensemble des agents quelle que soit leur niveau dans l'organigramme!!!